



MÉLANGE DE POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM ET DE ZINC

Date of Issue: 23-08-2022

Date of Revision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-11

Version: 2.0

SECTION 1 : Identification De La Substance Ou Du Mélange Et De La Société/Entreprise

1.1. Identification du produit

Type de produit:	Mélange
Code produit:	LPP.K-00-11

1.2. Utilisation possible identifiée de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations possibles identifiées

Utilisation industrielle/professionnelle spécifique:	Industrie Utilisation professionnelle uniquement
--	--

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Fournisseur de la fiche technique de sécurité

Titomic Limited

info@titomic.comwww.titomic.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Entreprise / société	Adresse	Numéro de téléphone d'urgence
PAYS-BAS	National Poisons Information Center (NVIC) Le Centre médical de l'université d'Utrecht, le National Poisons Information Centre (NVIC), informe les médecins, les vétérinaires, les pharmaciens et autres professionnels de la santé des effets secondaires potentiels ainsi que des traitements possibles en cas d'empoisonnement. Le NVIC est joignable 24 h/24 par téléphone comme par Internet.	P.O. Box 85500 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88

SECTION 2 : Identification Des Risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]Toon

Acuité aquatique 1 H400
 Chronicité aquatique 1 H410
 Texte intégral des phrases commençant par H : voir section 16

Einstufung gemäß Richtlinie 67/548/EWG oder Richtlinie 1999/45/EG

N; R50/53
 Texte intégral des phrases commençant par R : voir section 16



MÉLANGE DE POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM ET DE ZINC

Date of Issue: 23-08-2022

Date of Revision:


Numéro de Poudre: LPP.K-00-11

Version: 2.0

Effets secondaires de nature physico-chimique, sur la santé et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Étiquetage**Étiquetage selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP):	 GHS09
Avertissement (CLP):	Avertissement
Indication de danger (CLP):	H410 - Hautement toxique pour les organismes aquatiques, avec des conséquences à long terme
Recommandations concernant la sécurité (CLP):	P273 - Éviter tout rejet dans l'environnement P391 - Nettoyer les fuites ou les substances renversées P501 - Déposer le contenu/emballage dans une déchetterie agréée

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Informations Sur Les Ingrédients Et Composition

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identification du produit	%	Classification selon la Directive 67/548/CEE
poudre de zinc (pure à 96%)	(N° CAS) 7440-66-6 (N° CE) 231-175-3 (Numéro d'identification UE) 030-001-01-9 (N° REACH) 01-2119467174-37	50-55	N; R50/53
Poudre d'oxyde d'aluminium (pure à 99,4%)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	45-55	Non classifié

Désignation	Identification du produit	%	Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]
poudre de zinc (pure à 96%)	(N° CAS) 7440-66-6 (N° CE) 231-175-3 (Numéro d'identification UE) 030-001-01-9 (N° REACH) 01-2119467174-37	50-55	Acuité aquatique 1, H400 Chronicité aquatique 1, H410
Poudre d'oxyde d'aluminium (pure à 99,4%)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	45-55	Non classifié

Contenu intégral des phrases commençant par R et H : voir section 16



Date of Issue: 23-08-2022

Date of Revision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-11

Version: 2.0

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours en general:	Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente Si une personne est indisposée, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette du produit incriminé, le cas échéant)
Premiers secours après inhalation d'une substance toxique:	Faire respirer de l'air frais à la victime Laisser la victime se reposer
Premiers secours après un contact avec la peau	Retirer les vêtements souillés puis laver ou doucher la peau abondamment (pendant 15 minutes) Consulter un médecin si nécessaire Éliminer les particules de la peau avec une brosse Laisser baigner dans beaucoup d'eau/appliquer un bandage mouillé Si l'irritation persiste, consulter un médecin
Premiers secours après un contact avec les yeux:	En cas d'incertitude ou si les symptômes persistent, consulter un médecin Rincer à l'eau tiède pendant 15 minutes Soulever les paupières avec les doigts et rincer les yeux abondamment
Premiers secours après ingestion:	Faire vomir si la victime est consciente Rincer la bouche abondamment avec de l'eau Consulter immédiatement un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/lésions:	N'est pas considéré comme danger grave dans le cas d'une utilisation en conditions normales.
Symptômes/lésions après inhalation:	Irritation des voies respiratoires
Symptômes/lésions après un contact cutané:	Irritation de la peau
Symptômes/lésions après un contact avec les yeux:	Irritation Rougeur
Symptômes/lésions après ingestion:	Nausée Diarrhée Douleur abdominale Vomissements
Symptômes chroniques:	Difficultés à respirer

4.3. Signaler la nécessité immédiate de soins médicaux et d'un traitement spécial

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adéquats:	Poudre Sable
Moyens d'extinction inadéquats:	Ne pas utiliser de produits contenant de l'eau

5.2. Dangers spéciaux liés à la substance ou au mélange

Risque d'incendie:	Risque de constituer un mélange vapeur-air inflammable et explosif
--------------------	--

5.3. Conseil aux pompiers

Instructions d'extinction:	Faire refroidir les récipients exposés avec de l'eau ou en vaporisant de l'eau froide Faire preuve de la plus grande prudence dans la lutte contre un incendie d'origine chimique Éviter de rejeter l'eau utilisée pour éteindre le feu dans l'environnement
Protection pendant la lutte contre l'incendie:	Ne pas pénétrer dans la zone en feu sans équipement/vêtements de protection adéquat, masque respiratoire inclus



SECTION 6 : Mesures À Prendre En Cas De Rejet Accidentel De La Substance Ou Du Mélange

6.1. Mesures de prévention personnelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures d'ordre general:	Peut constituer un mélange vapeur-air inflammable. S'assurer que la ventilation est adéquate
6.1.1. Personnel autre que le personnel chargé des urgences	
Procédures d'urgence:	Évacuer le personnel en lieu sûr
6.1.2. Personnel chargé des urgences	
Équipement de protection:	Fournir une protection adéquate au personnel chargé du nettoyage
Procédures d'urgence:	Ventiler le local

6.2. Précautions environnementales

Ne rien rejeter dans les égouts ou les sources publiques d'approvisionnement en eau En cas de pollution de lacs, de rivières ou d'égouts, informer les pouvoirs publics compétents conformément à la réglementation locale en vigueur Éviter tout rejet dans l'environnement

6.3. Méthodes et produits de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage:	Balayer ou gratter le sol puis déposer les résidus dans des conteneurs adéquats Limiter le plus possible le dégagement de poussière Entreposer séparément des autres matériaux
------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle Voir section 13 pour l'évacuation des déchets après nettoyage

SECTION 7 : Manipulation Et Entreposage

7.1. Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange

Autres dangers liés à la manipulation:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau, et ne pas inhaler la vapeur Éviter tout dégagement de poussière
Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange:	Se laver les mains et les autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le lieu de travail S'assurer que la ventilation est adéquate dans la zone de manipulation afin d'éviter toute évaporation Interdiction de faire du feu Interdiction de fumer Éviter tout contact avec l'air

7.2. Sûreté de l'entreposage, produits incompatibles inclus

Conditions d'entreposage:	Conserver au frais et au sec dans un local bien ventilé Laisser les récipients/conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas en utilisation
Substances incompatibles:	Tenir à l'écart de: Air, humidité
Substances incompatibles:	Éliminer toutes les sources d'allumage Abriter le produit du soleil

7.3. Utilisations finales spécifiques

industrie




SECTION 8 : Mesures De Contrôle De L'exposition/Protection Personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition

Mesures techniques adéquates:	Prévoir des bains oculaires d'urgence et des douches pour la sécurité à proximité de toutes les zones à risque Équiper la zone d'intervention d'un système d'évacuation ou de ventilation générale afin de limiter le plus possible la concentration de vapeur Ne pas dépasser les limites d'exposition (VLE/MAC)
Équipement de protection individuelle:	Éviter toute exposition superflue Gants; Lunettes de protection 
Protection des mains:	Le fournisseur peut indiquer la durée de pénétration exacte ; la garder constamment à l'esprit. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques En cas d'échec lors des essais, aucune recommandation ne peut être donnée pour la matière des gants exposés au produit/à la préparation/au mélange chimique. Choisir des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de diffusion et de leur dégradation Le choix de gants adéquats ne dépend pas seulement de la matière, mais également d'autres caractéristiques qualitatives, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Protection des yeux:	Lunettes de protection Utiliser des protections oculaires conformes à la norme EN 166 et conçues pour protéger contre les particules de poussière
Protection de la peau et du corps:	Porter des vêtements de protection adéquats
Protection respiratoire:	Une protection respiratoire est recommandée si l'exposition comporte un risque d'inhalation. Aucun équipement de protection respiratoire spécial n'est recommandé dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate.
Divers:	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation Éviter tout contact avec la peau et les yeux Ne pas inhaler

SECTION 9 : Propriétés Physiques Et Chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique:	Solide
Aspect:	Poudre
Couleur:	Gris
Odeur:	inodore
Seuil olfactive:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point de coagulation/congelation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible



MÉLANGE DE POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM ET DE ZINC

Date of Issue: 23-08-2022

Date of Revision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-11

Version: 2.0

9.1. Information about basic physical and chemical properties

Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'autoallumage:	Aucune donnée disponible
Température de thermolyze:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (état solide, gazeux):	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Produit soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	Aucune donnée disponible
Explosibilité:	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes:	Aucune donnée disponible
Points d'explosion:	Aucune donnée disponible

9.2. Divers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité Et Réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable à la température ambiante et en utilisation normale

10.3. Réactions potentiellement dangereuses

Polymérisation dangereuse: Néant

10.4. Conditions à éviter

Air, humidité

10.5. Matières chimiquement incompatibles

Acides forts Alcalins forts Trifluorure de chlore Oxyde d'éthylène

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement d'hydrogène en réaction aux métaux, à l'hydroxyde de sodium et de potassium, ainsi qu'à l'hydroxyde de calcium H2O. Acides



MÉLANGE DE POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM ET DE ZINC

Date of Issue: 23-08-2022

Date of Revision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-11

Version: 2.0

SECTION 11 : Toxicologie

11.1. Effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Non classifié
Brûlure/irritation de la peau:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Lésion/irritation oculaire grave:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Mutagénicité des gonocytes:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Cancérogénicité:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Toxicité pour la reproduction:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
STOT - exposition ponctuelle:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
STOT - exposition répétée:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Danger lié à l'inhalation:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Dangers potentiels pour la santé humaine et symptômes potentiels:	Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.

SECTION 12 : Écologie

12.1. Toxicité

Écologies - déchets:	Hautement toxique pour les organismes aquatiques, avec des conséquences à long terme
----------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Mélange de poudre d'oxyde d'aluminium et de zinc	
Persistance et dégradabilité	Non classifié
Poudre d'oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
Persistance et dégradabilité	Non classifié

12.3. Bioaccumulation

Mélange de poudre d'oxyde d'aluminium et de zinc	
Bioaccumulation	Non classifié
Poudre d'oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
Bioaccumulation	Non classifié

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible



MÉLANGE DE POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM ET DE ZINC

Date of Issue: 23-08-2022

Date of Revision:

Numéro de Poudre: LPP.K-00-11

Version: 2.0

12.5. Résultats des évaluations PBT et zPzB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Éviter tout rejet dans l'environnement

SECTION 13 : Mise Au Rebut

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'évacuation des déchets:	Évacuer les déchets de manière sûre et conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur P501 - Déposer le contenu/emballage dans une déchetterie agréée
Aucune information supplémentaire disponible:	Manipuler les récipients vides avec soin car la vapeur résiduelle est inflammable
Écologie - déchets:	Éviter tout rejet dans l'environnement

SECTION 14 : Transport

Conformément aux réglementations ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU:	Non classifié
N° ONU (IATA):	Non classifié
N° ONU (IMDG):	Non classifié
N° ONU (ADN):	Non classifié

14.2. Désignation d'expédition correcte selon la réglementation du modèle ONU

Désignation d'expédition correcte:	POUDRE MÉTALLIQUE
------------------------------------	-------------------

14.3. Classe de danger pour le transport

Classe (ONU):	-
Code de classification (ONU):	-
Classe (IATA):	-
Classe (IMDG):	-
Classe (ADN):	-

14.4. Catégorie d'emballage

Catégorie d'emballage (ONU):	-
------------------------------	---

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:	
Divers:	Aucune information supplémentaire disponible



14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Cette matière est testée selon les critères de l'ONU et classifiée comme ininflammable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la réglementation MARPOL 73/78 et du recueil IBC

Sans objet

SECTION 15 : Règlements

15.1. Réglementation/législation relative à la sûreté, la santé et l'environnement spécifique de la substance ou du mélange

15.1.1. Réglementations UE

Aucune restriction selon l'Annexe XVII de REACH
Ne comprend aucune liste de substances concernées par REACH

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sûreté chimique

Aucune évaluation de la sûreté chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Divers

Sources des données:	Réglementation CE n° 1272/2008 du PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DE L'EUROPE du 16 décembre 2008 relative à la classification, à l'étiquetage et au conditionnement des substances et des mélanges, amendée et confirmée dans les réglementations 67/548/CEE et 1999/45/CE, et la réglementation CE n° 1907/2006
Divers:	<p>Déclaration REACH :</p> <p>Toutes les informations fournies reflètent l'état actuel des connaissances. La cohérence des informations de la présente fiche technique de sécurité avec celles du rapport de sûreté chimique est prise en considération dans son état à la date de compilation (voir numéro de version et date de révision). CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ Les informations fournies dans la présente fiche ont été collectées auprès de sources qu'à notre connaissance nous pouvons considérer comme fiables. Toutefois, elles sont fournies sans garantie explicite ou implicite d'exactitude. Les conditions relatives à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit n'entrent pas dans le cadre de nos attributions, voire de notre champ de compétence. Pour cette raison, entre autres, nous déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de préjudice ou de dépens résultant de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation ou de la mise au rebut du produit.</p>

**Contenu intégral des phrases commençant par R, H et EUH :**

Acuité aquatique 1	Risque élevé pour l'environnement aquatique, catégorie 1
Chronicité aquatique 1	Risque chronique pour l'environnement aquatique, catégorie 1
H400	Hautement toxique pour les organismes aquatiques
H410	Hautement toxique pour les organismes aquatiques, avec des conséquences à long terme
R50/53	Hautement toxique pour les organismes aquatiques ; risque de dégradation durable de l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement

SDS UE (REACH Annexe II)

Ces informations reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne visent pas à décrire le produit du point de vue des aspects de son utilisation liés à la santé, la sécurité et l'environnement. Elles ne doivent dès lors pas être considérées comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.